MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BRÈVES ÉCONOMIQUES
Brésil

Résumé

Une publication du SER de Brasília
Semaine du 09 11 2026

Plan d'ajustement budgétaire

Le gouvernement brésilien a présenté, le 11 novembre 2026, un nouveau plan d'ajustement budgétaire en vue de l'examen du budget fédéral pour 2027. Le texte renforce les mécanismes de maîtrise des dépenses et prévoit une réduction de certains avantages fiscaux. L'exécutif en attend un impact de 50 à 60 Md BRL (8,1 à 9,7 Md EUR) sur les comptes publics en 2027 afin de respecter ses objectifs budgétaires tout en préservant ses engagements sociaux.

Déploiement de l'impôt vexatoire à partir de 2027

Le gouvernement brésilien a franchi une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité sur la consommation avec la publication le 4 novembre 2026 de la mesure provisoire n° 1.399/2026, qui fixe les modalités de l'impôt vexatoire (*Imposto Seletivo*), communément appelé « *Sin tax* » (*Imposto do pecado*). Cet impôt vise à taxer la consommation et la production de biens et services considérés comme préjudiciables à la santé ou à l'environnement.

Cryptoactifs : renforcement de la supervision par la Banque centrale

Le 6 novembre 2026, la Banque centrale du Brésil (BCB) a actualisé les listes des établissements autorisés à proposer des services liés aux cryptoactifs et des entreprises ayant déposé une demande d'autorisation pour exercer dans ce secteur. Au total, 24 établissements financiers déjà autorisés par la BCB ont déclaré leur intention de proposer des services sur actifs virtuels, parmi lesquels Itaú Unibanco, Bradesco, Banco do Brasil et BTG Pactual. Parallèlement, 120 demandes d'autorisation ont été recensées : 119 restent en cours d'examen et une a été rejetée.

LE CHIFFRE À RETENIR :

319M

Record du nombre de transactions journalières effectuées via PIX le 6 novembre 2026.

Source : BCB

Évolution des marchés

Indicateurs	Variation sur la semaine	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	+1,3%	+6,1%	170 920
Risque-pays (CDS 5 ans Br)	-2,7%	+4,3%	144
Taux de change USD/BRL	+3,1%	+2,0%	5,60
Taux de change EUR/BRL	+1,3%	-4,1%	6,20

Note : données du jeudi à 11h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor. Variation cumulée sur l'année calculée par rapport à fin 2025.

Actualités macro-économiques & financières

Plan d'ajustement budgétaire

Le gouvernement brésilien a présenté, le 11 novembre 2026, un plan d'ajustement budgétaire en vue de l'examen du budget fédéral pour 2027. Déposé par le sénateur Jaques Wagner (PT-Bahia) sous la forme d'un projet de loi complémentaire (PLP 299/2026), à la suite de l'audition du ministre du Plan et du Budget, Bruno Moretti devant la commission mixte du budget, le texte renforce les mécanismes de maîtrise des dépenses et prévoit une réduction de certains avantages fiscaux. L'exécutif en attend un impact de 50 à 60 Md BRL (8,1 à 9,7 Md EUR) sur les comptes publics en 2027, afin de respecter les objectifs budgétaires tout en préservant ses engagements sociaux.

L'objectif du projet de loi complémentaire est de consolider le résultat primaire et de contribuer à la stabilisation de la dette publique. Le nouvel ajustement budgétaire présenté ne modifie pas les cibles initialement fixées pour 2027. Il vise à sécuriser l'atteinte de la cible officielle d'excédent primaire de 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) grâce à des mesures supplémentaires d'économie dont l'impact est estimé entre 50 et 60 Md BRL (8,1 à 9,7 Md EUR) en 2027.

Le principal levier annoncé concerne la maîtrise de la progression des dépenses fédérales. Le projet prévoit un mécanisme de contrôle renforcé des dépenses fédérales en cas de risque de non-respect de la borne inférieure de la cible de résultat primaire, fixée à -0,25 point de PIB (36,6 Md BRL, soit environ 5,9 Md EUR de déficit). À l'approche de ce seuil, la croissance réelle des dépenses pourrait être plafonnée à 2 % par an, contre 2,5 % dans le cadre budgétaire actuel. Le ministre a également défendu un recours plus strict au contingentement budgétaire afin de rapprocher l'exécution des dépenses de la trajectoire nécessaire au respect de la cible de résultat primaire. Ce mécanisme consiste à geler temporairement une partie des crédits alloués aux ministères, notamment pour les investissements et les dépenses de fonctionnement, lorsque les recettes publiques ne permettent plus de garantir le respect des objectifs budgétaires.

Le dispositif prévoit une rationalisation des dépenses et une réduction de certains avantages fiscaux. La mesure prévoit une réduction de 10 % de certains avantages fiscaux fédéraux, notamment les allègements d'impôts sur les bénéfices de certaines entreprises et certains crédits fiscaux accordés à des secteurs comme l'agriculture et l'industrie. Le gouvernement entend également revoir certains avantages de la fonction publique, notamment les dispositifs associés aux « super salaires ». Ces mesures doivent contribuer à l'effort budgétaire sans reposer uniquement sur une réduction des dépenses sociales. Sur ce point, le ministre Bruno Moretti a insisté sur la nécessité de préserver les dépenses considérées comme essentielles, en particulier les planchers constitutionnels consacrés à la santé et à l'éducation. Il a rappelé que le budget de la santé avait augmenté d'environ 100 Md BRL

(16,2 Md EUR) depuis le début du mandat de Lula. Pour 2027, les montants présentés lors de l'audition s'élèvent à 272,2 Md BRL (44 Md EUR) pour la santé et à 141,2 Md BRL (22,8 Md EUR) pour l'éducation. Le ministre a également estimé que les recettes exceptionnelles, notamment celles liées au pétrole, ne devaient pas servir à financer durablement des dépenses obligatoires. Il a enfin présenté le projet comme un effort progressif de consolidation budgétaire plutôt que comme un « choc fiscal » susceptible de freiner l'activité économique.

Le texte doit désormais poursuivre son examen au Congrès, où son adoption dépendra des négociations avec les parlementaires. Il doit d'abord être examiné par le Sénat, avant de poursuivre son parcours à la Chambre des députés. Son adoption devrait intervenir avant la fin de l'année afin que les mesures puissent accompagner l'examen du projet de loi de finances annuel pour 2027, actuellement étudié par la commission mixte du budget. Le vote final du budget est prévu au Congrès le 17 décembre.

Déploiement de l'impôt vexatoire à partir de 2027

Le gouvernement brésilien a franchi une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité sur la consommation avec la publication le 4 novembre 2026 de la mesure provisoire n° 1.399/2026, qui fixe les modalités de l'impôt vexatoire (*Imposto Seletivo*), communément appelé « *Sin Tax* » (*Imposto do pecado*). Cet impôt vise à taxer la consommation et la production de biens et services considérés comme préjudiciables à la santé ou à l'environnement. Son entrée en application est prévue le 2 février 2027.

La taxe vexatoire poursuit un double objectif de recettes publiques et de modification des comportements de consommation vis-à-vis des produits nocifs pour la santé et l'environnement. Il concerne les véhicules, les aéronefs, les embarcations, les cigarettes et autres produits du tabac, les boissons alcoolisées, les boissons sucrées, les ressources minérales extraites ainsi que les jeux de hasard et concours de pronostics. Le prélèvement n'interviendrait qu'une seule fois dans la chaîne économique (contrairement à la TVA, qui donne lieu à un mécanisme général de déduction de crédits successifs).

Son calcul repose sur des taux proportionnels à la valeur des produits ou, pour certaines catégories, sur une composante spécifique. Pour les boissons alcoolisées, le degré d'alcool constitue par exemple un critère de différenciation. Pour les véhicules, les taux tiennent compte de la motorisation, de l'efficacité énergétique et de critères environnementaux. Des exonérations ou taux nuls sont prévus pour certaines catégories, notamment les véhicules acquis par les personnes handicapées ou les chauffeurs de taxi, ainsi que les véhicules répondant aux critères de durabilité définis par la réglementation. Les principaux taux annoncés pour 2027 comprennent notamment 2,6 % pour les boissons sucrées, 4,2 % pour les bières de malt, 8 % pour les vins, 24 % pour les boissons distillées, 66,7 %,

auxquels s'ajoutent 3,50 BRL par paquet, pour les cigarettes. Pour les véhicules, le taux de base varie de 3,9 % à 6,3 %, avant ajustements liés aux critères environnementaux et technologiques. Les ressources minérales extraites bénéficient d'un taux nul jusqu'au 31 décembre 2027. Les concours de pronostics et loteries sont soumis à un taux de 0,5 %.

Le projet de loi de finances pour 2027 prévoit un rendement de 41,9 Md BRL pour l'impôt vexatoire. Ce montant ne correspond toutefois pas à une augmentation équivalente des recettes, puisque ce nouvel impôt s'inscrit dans la refonte de la fiscalité sur la consommation. Il se substitue progressivement à une partie de la taxation existante, notamment celle relevant de l'impôt sur les produits industrialisés. La mesure provisoire n° 1.399/2026 prévoit explicitement que les recettes estimées de l'impôt vexatoire seront prises en compte dans le calcul du taux de référence de la nouvelle contribution fédérale sur la consommation (CBS) afin de réduire ce dernier. Le gouvernement entend ainsi préserver le niveau global de recettes prévu par la réforme fiscale, plutôt que créer une augmentation de la pression fiscale fédérale. Le rendement net additionnel dépendra donc de l'évolution des assiettes, des comportements de consommation et des taux définitifs.

Cette taxe dispose d'une acceptabilité contrastée, comme l'illustrent les nombreuses demandes d'amendements parlementaires. Au total, 179 amendements ont été déposés sur la mesure provisoire n° 1.399/2026 avant la clôture du délai de dépôt, le 10 novembre. Les propositions concernent notamment les taux applicables et le traitement fiscal de différentes catégories de produits et de véhicules. S'agissant des consommateurs, l'enjeu principal réside dans la répercussion éventuelle de la taxe sur les prix de détail. Celle-ci dépendra notamment du degré de transmission du prélèvement par les producteurs et distributeurs.

La mesure provisoire est entrée en vigueur dès sa publication le 4 novembre 2026, mais prévoit une application définitive à compter du 2 février 2027. Son adoption définitive est soumise à son examen et à sa conversion en loi par le Congrès. Le calendrier parlementaire prévoit une délibération entre le 4 novembre 2026 et le 12 février 2027. Au 12 novembre, la commission mixte chargée de son examen n'était pas encore installée. En parallèle, le gouvernement devra transmettre au Congrès, au plus tard le 31 mai 2027, un projet de loi définissant les taux permanents applicables à compter du 1er janvier 2028. Cette seconde étape constituera le principal arbitrage politique et fiscal : elle déterminera dans quelle mesure le Brésil souhaite renforcer la fonction dissuasive de la taxe au-delà du régime transitoire de 2027.

Étude Économique & financière

Cryptoactifs : renforcement de la supervision par la Banque centrale

Le 6 novembre 2026, la Banque centrale du Brésil (BCB) a actualisé les listes des établissements autorisés à proposer des services liés aux cryptoactifs et des entreprises ayant déposé une demande d'autorisation pour exercer dans ce secteur. Au total, 24 établissements financiers déjà autorisés par la BCB ont déclaré leur intention de proposer des services sur actifs virtuels, parmi lesquels Itaú Unibanco, Bradesco, Banco do Brasil et BTG Pactual. Parallèlement, 120 demandes d'autorisation ont été recensées : 119 restent en cours d'examen et une a été rejetée. Parmi les demandes encore examinées, 72 concernent des intermédiaires, 46 des courtiers et une un dépositaire.

Cette publication intervient dans un contexte de forte expansion du marché brésilien des cryptoactifs, devenu le premier d'Amérique latine. Selon les données de l'administration fiscale fédérale (*Receita Federal*), le volume cumulé des opérations d'achat et de vente déclarées a atteint 1 580 Md BRL (environ 255 Md EUR) entre août 2019 et décembre 2025. Les *stablecoins*, dont la valeur est généralement indexée sur une monnaie de référence comme le dollar ou le real, représentent 71,7 % de ce montant. Leur poids s'est encore accru ces dernières années, atteignant environ 80 % des volumes mensuels déclarés en 2025. Cette prédominance témoigne notamment de leur utilisation croissante pour les paiements et les transferts internationaux.

À l'échelle internationale, le marché brésilien occupe une place significative, même si ses volumes restent inférieurs à ceux des grandes économies développées. Le Brésil a enregistré 318,8 Md USD de valeur reçue en cryptoactifs entre juillet 2024 et juin 2025, contre environ 2 600 Md USD pour l'Europe et 2 300 Md USD pour l'Amérique du Nord. Le Brésil se distingue néanmoins par une utilisation importante des crypto actifs par les particuliers et les utilisateurs non institutionnels. Cette adoption contient des risques et peut être mise en perspective avec le niveau d'éducation financière. Selon une enquête de la fédération brésilienne des banques (*Febraban*) publiée en juillet 2025, 55 % des Brésiliens déclarent avoir une connaissance faible ou inexistante de l'éducation financière. Cette situation peut accroître leur vulnérabilité face aux offres frauduleuses et aux risques associés aux investissements en cryptoactifs.

Cette croissance s'accompagne de risques accrus de blanchiment d'argent, de fraude et de mouvements de capitaux échappant aux circuits traditionnels de contrôle. Plusieurs scandales financiers ont marqué le marché brésilien des cryptoactifs. Parmi les affaires les plus importantes

figure celle de Braiscompany. L'entreprise promettait des rendements mensuels élevés de l'ordre de 6 à 8 %, sur des placements en cryptomonnaies au moyen de contrats de location de cryptoactifs qui dissimulaient une activité financière frauduleuse. Son fonctionnement a été qualifié de pyramide financière par la justice brésilienne.

Plus récemment, en juillet 2026, le ministère public fédéral brésilien (MPF) a fait appel dans l'affaire de l'Opération Deadcoin, portant sur une vaste pyramide financière reposant sur une fausse plateforme d'investissement en cryptomonnaies. Le dispositif aurait collecté près de 200 M BRL auprès d'environ 10 000 investisseurs, en leur promettant des rendements pouvant atteindre 30 % par mois. Après la condamnation de six personnes en première instance et l'acquittement de treize autres, le MPF cherche à élargir les responsabilités pénales et à obtenir des sanctions supplémentaires. Il réclame également 91,1 M BRL de réparations au titre des préjudices matériels et moraux collectifs, ainsi que la confiscation définitive de biens détenus notamment en Uruguay.

Face à ces enjeux, la Banque centrale renforce la réglementation du secteur. Les nouvelles règles, établies notamment par la résolution BCB n° 520/2025, entrée en vigueur le 2 février 2026, encadrent les activités d'intermédiation, de courtage et de conservation des actifs numériques. Elles imposent notamment des exigences en matière de gouvernance, de sécurité, de transparence envers les clients et de prévention du blanchiment de capitaux. La publication des listes vise également à renforcer la transparence du marché et à permettre aux utilisateurs de vérifier le statut réglementaire des prestataires.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Pôle macroéconomie et finances - Service économique régional de Brasilia.
Rédaction : Rachèle Sannier (Conseillère macroéconomique), Léo Portier (Adjoint)

Abonnez-vous : leo.portier@dgtresor.gouv.fr